



Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 10 et 11 décembre 2012

Gouvernance des politiques de solidarité

La solidarité est assurée par des acteurs publics ou privés et des sources de financement très nombreuses. Les politiques de solidarité prennent des formes multiples et sont souvent illisibles pour leurs usagers et les acteurs eux-mêmes. Il est difficile d'identifier les responsables, de trouver les bons interlocuteurs et parfois des concurrences entre structures se créent.

Dans un moment où la pauvreté augmente et prend des formes complexes, il y a nécessité de donner de la lisibilité et de la cohérence aux politiques de solidarité. Les contraintes budgétaires que le pays affronte rendent d'autant plus indispensable l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des moyens affectés à ces politiques. La dilution et l'éparpillement des moyens ne sont plus possibles. Le défi qui se pose collectivement est celui de la coordination et de la mutualisation.

Le territoire est le lieu de l'opérationnalité où sont mises en œuvre concrètement les politiques de solidarité. Sur le terrain, il faut se donner les moyens d'agir plus efficacement et plus rapidement.

Une phase d'état des lieux est sans doute nécessaire pour dresser un inventaire précis des politiques publiques et des acteurs qui concourent à la solidarité.

Les propositions de la Cfdt

Une gouvernance nationale qui permet de fixer les grandes orientations

- ✓ **La question de la solidarité est transversale** et ne relève pas du seul champ du ministère en charge de la cohésion sociale. Elle est interministérielle et nécessite des collaborations ministérielles.
- ✓ **Le CNLE (Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et les Exclusions sociales) incarne cette transversalité.** Il doit donc poursuivre ses travaux pour permettre de dresser un bilan des politiques et des dispositifs existants, mener une réflexion sur les grandes priorités nationales et surtout amener vers une prospective pour anticiper les nouveaux besoins.
- ✓ Il appartient **au gouvernement de définir et de fixer les grandes orientations nationales.**

La mise en place d'une gouvernance territoriale

- ✓ A ce jour, il n'existe pas de coordination officielle et structurée de l'ensemble des acteurs locaux engagés dans des politiques de solidarité. Il faut **se doter de méthodes de travail et de lieux d'échanges pour formaliser les coopérations entre l'ensemble des acteurs.** Cela permettra d'adapter les stratégies nationales au niveau du territoire et de préparer l'avenir.

- ✓ La CFDT propose la mise en place d'**un lieu unique de concertation/coordination au niveau départemental** sous la responsabilité du Préfet et du Président du Conseil Général. Cette instance regroupera l'ensemble des acteurs institutionnels et non institutionnels (collectivités locales, État déconcentré, associations, partenaires sociaux, opérateurs, organismes de sécurité sociale). Elle sera chargée de réaliser un diagnostic territorial partagé des problèmes sociaux et de définir une stratégie territoriale et des objectifs communs qui prennent en compte les orientations nationales et qui s'inscrivent dans les besoins locaux. Elle devra permettre d'effectuer une répartition des rôles entre les acteurs.

La clarification des compétences entre les acteurs institutionnels (État, collectivités locales)

- ✓ Les politiques de solidarité renvoient à des politiques publiques diverses (action sociale et santé, politique de la ville, enfance, logement...) qui elles-mêmes sont portées par des échelons institutionnels multiples. État, Régions, Départements, Communes interviennent. Il faut donc **un chef de fil clairement identifié, doté de pouvoirs et en capacité de rendre des arbitrages**. C'est là l'enjeu d'une nouvelle étape de décentralisation.
- ✓ L'objectif est de définir **un interlocuteur institutionnel unique pour l'ensemble des acteurs** du secteur. En effet, bien souvent, il faut multiplier les contacts et les dossiers, ce qui fait perdre un temps précieux aux usagers et aux acteurs. Il convient donc de développer les guichets uniques qui servent d'accueil et d'aiguillage.